



## Assemblée

Distr. générale  
28 mai 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Vingt-septième session

Kingston, 1-5 août 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de demandes d'admission au statut d'observateur  
présentées conformément au paragraphe 1, lettre e),  
de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée**

### **Demande d'admission au statut d'observateur présentée par l'Interamerican Association for Environmental Defense, conformément au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée**

#### Note du Secrétariat

1. Le 18 mars 2022, l'Interamerican Association for Environmental Defense a adressé au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins une lettre de demande d'admission au statut d'observateur auprès de l'Assemblée de l'Autorité, en application du paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Le demandeur a également présenté un formulaire de demande, sous la forme prescrite dans la pièce jointe 1 des directives régissant l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Autorité internationale des fonds marins à des organisations non gouvernementales, adoptées par l'Assemblée à sa vingt-cinquième session (ISBA/25/A/16, annexe). Le texte de cette lettre et le formulaire de demande communiqué par le demandeur figurent aux annexes I et II de la présente note.

2. Le paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée dispose que les organisations non gouvernementales avec lesquelles le Secrétaire général a passé des accords conformément au paragraphe 1 de l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres organisations non gouvernementales invitées par l'Assemblée qui ont manifesté leur intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée peuvent participer aux travaux de cette dernière en tant qu'observateurs.

3. Les paragraphes 5 et 6 du même article disposent en outre que les observateurs visés au paragraphe 1, lettre e) précité peuvent siéger aux séances publiques de l'Assemblée et faire oralement, sur invitation du Président et avec l'approbation de l'Assemblée, des déclarations sur des questions entrant dans le cadre de leurs activités, et que les exposés écrits qu'ils présentent sur des questions relevant de leur compétence et ayant trait aux travaux de l'Assemblée sont distribués par le secrétariat

---

\* ISBA/27/A/L.1.



à concurrence du nombre d'exemplaires fournis et dans les langues dans lesquelles ils lui ont été remis.

## Annexe I

### **Lettre datée du 18 mars 2022, adressée au Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins par la Directrice exécutive de l'Interamerican Association for Environmental Defense**

Au nom de l'Interamerican Association for Environmental Defense, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour le travail louable que vous avez accompli en présidant le Secrétariat de l'Autorité et en pilotant la réglementation de l'activité minière dans la Zone, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, en assurant la protection efficace du milieu marin contre les effets nocifs que pourraient avoir les activités menées dans les fonds marins.

Le processus d'élaboration des dispositions réglementaires du code d'exploitation minière des fonds marins étant à un stade crucial cette année, l'AIDA présente une demande d'admission au statut d'observateur, conformément à l'article 169 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, au paragraphe 1, lettre e), de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins et aux directives régissant l'octroi du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales auprès de l'Autorité.

L'AIDA est une organisation à but non lucratif créée en 1998 à San Francisco, en Californie (États-Unis d'Amérique), dont la mission est de renforcer le droit individuel et collectif des personnes à un environnement sain par la promotion et l'application des législations nationales et du droit international de l'environnement. Notre organisation est composée d'avocats et d'experts scientifiques de nombreux pays du continent, comme l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, les États-Unis, le Guatemala, le Mexique, le Panama et le Pérou. Nous œuvrons dans 14 pays et notre champ d'action continue de s'étendre.

Les domaines d'intervention privilégiés de l'AIDA sont les droits humains et l'environnement, la biodiversité marine et la protection des côtes, la protection de l'eau douce, le renforcement de la gouvernance environnementale et de la participation du public, et la réduction des facteurs qui aggravent les changements climatiques.

Son équipe chargée des écosystèmes s'est employée à contribuer à la protection des ressources marines et de la biodiversité, ainsi que des communautés côtières qui sont généralement touchées par les activités industrielles en haute mer. À cet égard, notre organisation a fait campagne pour l'amélioration des politiques nationales et internationales visant à garantir l'utilisation durable des ressources marines. Dans ce domaine, nous dirigeons actuellement un groupe de travail regroupant des organisations latino-américaines dont les activités portent sur l'exploitation minière des grands fonds marins, qui a pour objectif de pousser les États membres de notre région à prendre des décisions fondées sur la science et à adopter l'approche de précaution.

Nous estimons que notre expérience et le travail que nous avons accompli pendant plus de 20 ans seront une contribution importante au stade actuel de l'élaboration des dispositions réglementaires du code d'exploitation minière des fonds marins.

La Directrice exécutive  
(Signé) Gladys **Martinez de Lemos**

## Annexe II

### **Demande d'admission au statut d'observateur**

#### **A. Informations relatives à l'organisation**

**1. Nom de l'organisation**

Interamerican Association for Environmental Defense

**2. Adresse du siège**

50 California St., Suite 500, San Francisco, CA, 94111, États-Unis d'Amérique

**3. Adresse de toutes les branches ou antennes régionales**

Atlixco 138, Colonia Condesa, Mexico, 06140

**4. Numéro de téléphone**

+1 (415) 217-2156

**5. Numéro de télécopie**

+1 (415) 217-2040

**6. Adresse électronique**

[aida@aida-americas.org](mailto:aida@aida-americas.org)

**7. Nom, titre et coordonnées de la personne référente**

a. Point de contact principal :

(M.) Diego Lillo Goffreri,  
Avocat, Programme des écosystèmes  
[dlillo@aida-americas.org](mailto:dlillo@aida-americas.org)

b. Point de contact secondaire :

(M<sup>me</sup>) María José González-Bernat  
Conseillère scientifique, Programme des écosystèmes  
[mjgonzalezbernat@aida-americas.org](mailto:mjgonzalezbernat@aida-americas.org)

**8. Renseignements généraux sur l'organisation**

L'AIDA est une organisation à but non lucratif créée le 27 janvier 1998 à San Francisco, en Californie (États-Unis d'Amérique), dont la mission est de renforcer le droit individuel et collectif des personnes à un environnement sain par la promotion et l'application des législations nationales et du droit international de l'environnement.

Elle travaille en coordination avec des organisations locales de la société civile basées en Argentine, au Canada, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, aux États-Unis, au Guatemala, au Mexique, au Panama et au Pérou. Notre travail consiste à fournir une assistance judiciaire, à préparer des arguments et à présenter des pétitions aux organismes publics et internationaux dans des affaires concernant le respect de la législation internationale relative à l'environnement, afin d'orienter les politiques et les directives nationales et internationales, de prévenir les violations des normes existantes et de promouvoir les meilleures normes et pratiques en matière de protection de l'environnement.

**9. Appartenance ou affiliation de l'organisation à une autre organisation dotée du statut d'observateur auprès de l'Autorité, ou tout autre lien entretenu par l'organisation avec une telle organisation**

L'AIDA est membre de la Deep Sea Conservation Coalition.

**10. Affiliation éventuelle de l'organisation à des consultants de l'Autorité, à des contractants de l'Autorité, à des entités actives dans le domaine du droit de la mer, au secteur de l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, à des instituts de recherche ou au secteur de la commercialisation et du traitement des minéraux**

Non.

**11. Relations avec les organisations intergouvernementales**

L'AIDA a obtenu le statut d'observateur auprès de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines, de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et de son Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Convention de Carthagène), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et du Conseil interaméricain pour le développement intégré, et le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

**12. Liste des publications ou toute autre documentation pertinente**

- « *Environmental responsibility through supply chains* » (La responsabilité environnementale à travers les chaînes d'approvisionnement) (2022)
- « *Guide for GCF Watch Coordinators* » (Guide pour les coordonnateurs de l'observatoire du Fonds vert pour le climat) (2021)
- « *Policy brief on fish spawning aggregations* » (Note d'orientation sur les agrégations de ponte) (2020)
- « *Tools for sustainable fisheries and coastal management* » (Outils pour l'exploitation durable des pêches et la gestion des côtes) (2016)
- « *International Regulatory Best Practices for Coral Reef Protection* » (Guide des meilleures pratiques internationales en matière de réglementation de la protection des récifs de corail) (2015)
- « *The Protection of Coral Reefs in Mexico* » (La protection des récifs de corail au Mexique) (2012)
- « *Coral Reefs in Costa Rica: Economic Value, Threats and International Legal Commitments to Protect Them* » (Les récifs de corail au Costa Rica : valeur économique, menaces et engagements juridiques internationaux relatifs à leur protection) (2012)
- « *Environmental Defense Guide* » (Guide de la défense de l'environnement) (2010)

## **B. Intérêt porté aux questions examinées par l'Assemblée**

### **13. Expliquez brièvement comment votre organisation entend démontrer son intérêt pour les questions examinées par l'Assemblée, notamment en répondant aux questions 14 à 17 et en fournissant toute autre information ayant un intérêt dans le cadre de la demande d'admission au statut d'observateur.**

En 2020, nous avons créé le groupe de travail latino-américain sur l'exploitation minière des grands fonds marins, qui regroupe des organisations spécialisées dans la protection marine, et avons assuré son établissement stable et sa croissance continue au fil du temps. Toutes les organisations membres ont exprimé leurs inquiétudes quant au fait que de plus en plus de risques pèsent sur la région compte tenu de l'emplacement de la zone de Clarion-Clipperton.

Nous travaillons également sur les principales questions soulevées par le Conseil de l'Autorité lors de la réunion de décembre (protection efficace de l'environnement, répartition équitable des retombées et règle des « deux ans », et simulation de scénario), tant d'un point de vue scientifique que juridique. À cet égard, nous procédons à une révision complète de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et du règlement de l'Autorité et comptons partager nos conclusions avec les organes de celle-ci et avec les représentants des États membres d'Amérique latine. En fait, le 9 décembre 2021, nous avons adressé une lettre au Président du Conseil, le Contre-amiral (à la retraite) Md Khurshed Alam, dans laquelle nous exprimons notre avis juridique sur l'interprétation de la règle des « deux ans » et les possibilités d'action de l'Autorité en ce qui concerne son application. Nous avons constaté que l'exploitation minière des grands fonds marins est une activité presque inconnue, malgré son influence sur le patrimoine commun de l'humanité. C'est pourquoi nous sommes en train d'élaborer une campagne de communication pour faire mieux connaître la question au grand public et aux principaux décideurs d'Amérique latine, et nous comptons développer des activités d'éducation juridique et scientifique en la matière. À la lumière de ce qui précède, il est clair que nous sommes disposés à prendre une part active aux réunions de l'Autorité.

### **14. Expliquez brièvement si et comment les objectifs ou les activités de votre organisation concordent avec les travaux de l'Autorité.**

L'AIDA s'engage à protéger et à gérer efficacement les écosystèmes et les espèces marines. Notre organisation a fait campagne pour l'amélioration des politiques nationales et internationales permettant aux États d'Amérique latine de mettre fin aux pratiques de pêche indiscriminées, d'adopter des méthodes de pêche fondées sur le principe de précaution, de protéger les habitats côtiers et de développer des incitations et des systèmes économiques qui faciliteront la transition vers une utilisation durable des ressources marines. Par exemple, l'AIDA offre aux pays une assistance judiciaire et scientifique en ce qui concerne les subventions à la pêche et la conservation de la haute mer, et collabore avec des instruments internationaux tels que le Comité scientifique de la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines.

Parmi nos réalisations récentes en matière de conservation marine, on peut citer les suivantes : protection d'espèces clés de poissons de récifs en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui sont essentielles à la santé des récifs de corail ; la conservation de plus de deux millions d'acres d'écosystèmes clés de zones humides en Colombie, au Mexique et au Panama ; la sauvegarde des tortues marines menacées d'extinction et des récifs de corail au Costa Rica et au Mexique grâce à des traités internationaux ; l'arrêt de l'expansion du port maritime de Veracruz au moyen d'une action en amparo, améliorant ainsi les compétences en matière de défense du droit à un environnement sain ; et la prise en compte des peuples autochtones Kawesqar dans la prise des

décisions relatives à l'environnement dans leurs territoires marins de la Patagonie chilienne, entre autres.

**15. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux travaux de l'Autorité, par exemple par l'apport d'informations, de conseils ou d'un savoir-faire spécialisés, ou en identifiant des consultants et des experts ou en mettant leurs services à disposition de l'Autorité.**

L'AIDA vise à contribuer à l'élaboration de règlements qui prennent effectivement en compte l'approche de précaution dans la prise de décisions de l'Autorité, afin de minimiser les effets de l'activité minière sur les écosystèmes marins et les communautés côtières d'Amérique latine qui pourraient subir les conséquences d'une mauvaise évaluation des risques environnementaux. Nous comptons contribuer au débat sur l'approbation des règlements, avec l'opinion scientifique des acteurs pertinents de la région, et ajouter l'opinion de nos juristes qui travaillent sur les observations et les nouvelles propositions relatives au code d'exploitation minière des fonds marins. Ce travail vise à concilier les normes réglementaires avec l'état actuel de la science et les meilleures pratiques institutionnelles actuelles.

**16. Expliquez brièvement si et comment votre organisation possède le savoir-faire et les capacités nécessaires pour contribuer, dans son domaine de compétence, aux travaux de l'Autorité, en particulier en ce qui concerne le droit de la mer, la protection du milieu marin, l'exploitation minière des fonds marins et des grands fonds, la technologie, le traitement et la commercialisation des minéraux, les activités dans la Zone et la recherche scientifique marine dans la Zone.**

Avec plus de 20 ans d'expérience, l'AIDA a prouvé son expertise dans la protection de l'environnement marin, tant au niveau national qu'international. Notre organisation combine l'appui juridique avec des initiatives de sensibilisation et de construction d'alliances ; nous donnons la priorité aux affaires à fort impact, nécessitant une grande attention et qui peuvent créer des précédents reproductibles ; nous proposons des actions réalisables, fournissons des textes juridiques que les autorités peuvent adopter et communiquons des informations sur les propositions en cours ; nous soutenons également les efforts de nos partenaires en apportant des arguments fondés sur le droit international dans les campagnes de communication et les contentieux. En ce qui concerne ce dernier point, nous avons recouru au droit de la mer et au traité sur la haute mer.

En outre, notre équipe se compose des meilleurs juristes spécialisés dans le domaine du droit international de l'environnement, et de scientifiques diplômés des meilleures universités d'Amérique et du monde. Tous ont travaillé pendant des années sur les traités et règlements internationaux visant à protéger les écosystèmes marins dans leur domaine d'expertise, et tous sont prêts à apporter leur concours au processus auquel l'Autorité doit faire face cette année.

**17. Expliquez brièvement si et comment votre organisation entend contribuer aux programmes de renforcement des capacités et aux initiatives de l'Autorité (par exemple, au Prix du Secrétaire général ou aux engagements volontaires de l'Autorité).**

L'AIDA compte contribuer de toutes les manières que l'Autorité jugera nécessaires.